

01 août 2014 -10:54

Routes aériennes de l'aéroport de Bruxelles National

Le Premier ministre Elio Di Rupo prend acte de la décision du tribunal de première instance de Bruxelles relative aux routes aériennes de l'aéroport de Bruxelles National.

Le jugement impose à l'Etat belge de trouver une solution en ce qui concerne les routes aériennes litigieuses, au plus tard dans un délai de 3 mois.

Le Premier ministre demande à la secrétaire d'Etat à la Mobilité un rapport sur les différentes solutions possibles afin de se conformer au jugement du tribunal.

Ce rapport sera transmis aux vice-premiers ministres du Gouvernement en affaires courantes ainsi qu'aux formateurs.

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>